

Programme Réaliser les interventions relevant de la sous-section 4 amiante Opérateur de chantier

Objectif général

Permettre au stagiaire opérateur de chantier d'intervenir en sécurité lors de toute intervention susceptible de libérer des fibres d'amiante relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des tiers et de l'environnement.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement.
- Développer ses compétences en prévention.

TYPE D'ACTION DE FORMATION

Action de formation relevant de l'article L 6313-1 du code du travail : action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Stagiaires

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire.

Pré requis

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié.

Méthode pédagogique et moyens techniques mis en œuvre

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

La formation est dispensée par un formateur certifié INRS/OPPBTB.

Validation

Un certificat de réalisation validant les acquis est remis aux participants.

SESSION, LIEU ET DATE DE FORMATION

Durée de la session : 2 jours soit -14 heures de face à face

Date et lieu : à définir

MOYENS LOGISTIQUES MIS EN œuvre PAR L'ENTREPRISE

L'entreprise d'accueil s'engage à mettre à disposition de Préventea une salle conforme aux normes en vigueur notamment pour les personnes en situation de handicap et le risque sanitaire.

HANDICAP

Les salles sont conformes aux normes en vigueur, notamment pour les personnes en situations de handicap

Référent de la formation : Jean Marc BELACEL
Formateur professionnel certifié INRS/OPPBTB

Mis à jour en 01/2024

PROGRAMME

Ouverture de la session Présentation des participants Recensement des attentes

Présentation des objectifs, du programme

Jour 1 - 9 h 00 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00

DC1 - REALISER L'INTERVENTION AMIANTE DANS LE RESPECT DE LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE

Et

DC2- PARTICIPER À LA DEMARCHE DE PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE EN ENTREPRISE

Matin : Identifier le risque amiante et ses effets Faciliter les interventions des acteurs internes et externes lors d'une intervention amiante	Après-midi : Participer à la remontée d'informations nécessaires à l'amélioration de la démarche prévention du risque amiante
<p>Présentation de la formation aux stagiaires</p> <p>Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes ;</p> <p>Les maladies professionnelles, les systèmes de réparation (AT/MP, FIVA, FCAATA) ;</p> <p>L'effet synergique du tabagisme ;</p> <p>L'utilisation de l'amiante dans le secteur d'activité de l'entreprise concernée (industrie, BTP dont le génie civil, réparation navale) ;</p> <p>Les produits, matériels et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;</p> <p>Les produits ou procédés de substitution à l'amiante</p>	<p>La démarche de prévention préconisée par l'institution en respectant les valeurs essentielles et les 8 bonnes pratiques</p> <p>Les acteurs nécessaires à la mise en place d'une démarche de prévention du risque amiante opérationnelle.</p> <p>La démarche globale de prévention, une démarche d'amélioration continue</p> <p>Les enjeux liés à la traçabilité des opérations</p> <p>Les procédures de contrôle en cours de chantier</p> <p>Le programme des mesures d'empoussièrement réalisée par les organismes accrédités</p> <p>Amiante pendant travaux</p> <p>La transmission des retours d'expérience</p>

Jour 2 – 9 h 00 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 00

DC3 – REALISER L'INTERVENTION AMIANTE DANS LE RESPECT DU CADRE REGLEMENTAIRE

<p>Matin : Appliquer les méthodes de travail et les procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement</p> <p>Respecter les exigences des réglementations en vigueur</p>	<p>Après-midi : Réaliser les épreuves certificatives</p>
<p>Application des méthodes de travail lors de la mise en œuvre du/des processus et des phases opérationnelles.</p> <p>Les différentes méthodes de travail adaptées</p> <p>Les procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement</p> <p>Les situations de travail dégradées et d'urgence</p> <p>Les moyens à mettre en œuvre</p> <p>Les exigences amiante de la réglementation « travail »</p> <p>L'interdiction de l'amiante</p> <p>La prévention du risque amiante et des autres risques afférents à l'intervention</p> <p>La protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs</p> <p>Les exigences amiante de la réglementation « santé »</p> <p>Les exigences amiante de la réglementation « environnement »</p>	<p>Les épreuves certificatives</p> <p>Une épreuve théorique de 20 minutes est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponse courte permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances</p> <p>Une épreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude</p>

Bilan de la formation

Appréciation de la formation (tour de table/questionnaire d'évaluation)

Remise à chaque participant ayant satisfait les épreuves certificatives d'un certificat de réalisation.